

-----  
**Séance du vendredi 10 juillet 2020**

*L'an deux mille vingt , le dix juillet à 17 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Caroline BENARD-DENDE - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Naji YAHMDI - Catherine DAUNY - Fatima BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Marc GATTI - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Zeineb LOUNICI - Marie-Céline LAFARIE - Sylvie VIEU - Pierrick LAGARRIGUE - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Eva MILLIER - Nathalie BRUNET - Ludovic BIDEAU - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Cem ORUC - Laurent DESPLAT - Marie-Claire KARST - Stéphane COMME - Christian CHAREYRE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Jean-Paul MESSE - Sylvie BRIDIER - Michael RISTIC - Christel CHAINEAUD - Philippe CERNIER - Marie-Laure CARDINAL - Alhadji NOUHOU - Anne-Marie TOURNEPICHE - Cédric TERRET

*Absents ayant donné procuration :*

Patricia GAU	procuration à	Zeineb LOUNICI
Isabelle DULAURENS	procuration à	Maxime MARROT
Benoît GRANGE	procuration à	Stéphane COMME
François SZTARK	procuration à	Fatima BIZINE
Emmanuel MAGES	procuration à	Jérémie LANDREAU
Patrick CHAVAROT	procuration à	Catherine DAUNY
Cendrine POUVEREAU-CHARRIE	procuration à	Dominique MOUSSOURS-EYROLLES
Elodie CAZAUX	procuration à	Sylvie BRIDIER

*Secrétaire de séance : Pascale PAVONE*

**Le Maire soussigné, certifie exécutoire le présent acte, déposé en Préfecture le 13.07.2020 et notifié publié le 13.07.2020 PESSAC, le 13.07.2020**  
**Le Maire,**

*pl* 

**n°d'ordre : DEL2020\_147**

**Objet : Élections sénatoriales - Élection des délégués supplémentaires et de leurs suppléants**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Le Conseil Municipal ayant été régulièrement convoqué par le décret n°2020-812 du 29 juin 2020, les membres du Conseil Municipal sont appelés à élire les délégués supplémentaires et suppléants.

Conformément aux dispositions du Code électoral (R.133), le Conseil Municipal doit constituer, sous la présidence de Monsieur le Maire, un bureau électoral composé des deux plus jeunes et des deux plus âgés conseillers municipaux.

Conformément aux dispositions des articles L.289, R.138 et R.141 du Code électoral, les 42 délégués et leurs 21 suppléants sont élus suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 à L.2121-18 et L.2121-26,

Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 fixant pour chaque commune le nombre de délégués supplémentaires et de suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin applicable notifié aux conseillers municipaux,

Vu les listes de candidats aux postes de délégués supplémentaires et de suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que le Conseil Municipal a procédé à la désignation de Mme Pascale PAVONE en qualité de secrétaire de séance,

Considérant que sous la présidence de Monsieur le Maire, les conditions de quorum étant remplies, il est procédé au vote au scrutin secret pour la désignation des 42 délégués supplémentaires et de leurs 21 suppléants,

Considérant que Mme Annie LADIRAY et MM. Jean-Pierre BERTHOMIEUX, Jérémie LANDREAU et Maxime MARROT constituent le bureau électoral,

Considérant qu'à l'appel de leur nom, chaque conseiller municipal procède au vote,

Considérant qu'à l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

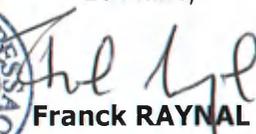
- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre d'enveloppes déposées dans l'urne : 49
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 49

La liste « Naturellement Pessac Ensemble » ayant obtenu 37 voix,

La liste « Réinventons Pessac Ensemble » ayant obtenu 12 voix,

- de procéder à l'élection de 32 délégués supplémentaires du Conseil Municipal pour la liste « Naturellement Pessac Ensemble »
- de procéder à l'élection de 10 délégués supplémentaires du Conseil Municipal pour la liste « Réinventons Pessac Ensemble »
- de procéder à l'élection de 16 délégués suppléants pour la liste « Naturellement Pessac Ensemble »
- de procéder à l'élection de 5 délégués suppléants pour la liste « Réinventons Pessac Ensemble »

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
**Franck RAYNAL**



Commune	Population municipale	Effectif légal du CM	délégués titulaires	Nombre de délégués titulaires supplémentaires	délégués suppléants
<b>Strate des communes de plus de 30 000 habitants</b>					
<b>Scrutin de listes à 2 tours à la représentation proportionnelle</b>					
<b>Saint-Médard-en-Jalles</b>	31 145	39	39	1	10
<b>Villeneuve-d'Ornon</b>	34 090	39	39	5	11
<b>Talence</b>	42 606	43	43	15	14
<b>Pessac</b>	63 808	49	49	42	21
<b>Mérignac</b>	70 105	49	49	50	22
<b>Bordeaux</b>	254 436	65	65	280	71
	<b>1 583 384</b>	<b>8 885</b>	<b>2 983</b>	<b>393</b>	<b>1 996</b>